

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 25 mars 2005

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 18/03/05

Date d'affichage de la convocation au siège : 18/03/05

La séance est ouverte

Le vingt cinq mars de l'année deux mille cinq à 19 heures
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)		à/c 20 h 00		THERON Pierre Jean (Vice-Président)		jusqu'à 20 h 30	
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe		Mme BOUROUSSE		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit	X		
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel		M. LARRUE		NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis		M. CLAVERIE		PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPART Jean Luc		M. DUFRANC		RANCEZE Martine	X		
DUPUY Hélène	X			ROUSSELOT Gilbert		M. MARTIN	
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. BAQUER	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier		M. FATH	
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique		M. TAMARELLE		VIDAL Pierre			X
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance
- Les procès verbaux des réunions du 18 février 2005 sont adoptés à l'unanimité

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

le 25 mars 2005

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2005/03	vote du compte administratif budget principal - exercice 2004	Adopté à l'unanimité
2005/04	approbation du compte de gestion budget principal - exercice 2004	Adopté à l'unanimité
2005/05	affectation du résultat budget principal - exercice 2004	Adopté à l'unanimité
2005/06	vote du taux de taxe professionnelle - exercice 2005	Adopté à l'unanimité
2005/07	vote du produit 2005 de la TEOM	Adopté à l'unanimité
2005/08	vote du budget primitif - budget principal « CDC Montesquieu » - exercice 2005	Adopté à l'unanimité
2005/09	vote du compte administratif budget annexe « site Montesquieu » exercice 2004	Adopté à l'unanimité
2005/10	approbation du compte de gestion budget annexe « site Montesquieu » exercice 2004	Adopté à l'unanimité
2005/11	affectation du résultat budget annexe « site Montesquieu » exercice 2004	Adopté à l'unanimité
2005/12	vote de la valeur du point des quote-parts entreprises - budget annexe « site Montesquieu » - exercice 2005	Adopté à l'unanimité
2005/13	vote du budget primitif budget annexe « site Montesquieu » exercice 2005	Adopté à l'unanimité
2005/14	Modification de la liste des conseillers communautaires et de la composition des commissions	Adopté à l'unanimité
2005/15	prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la redevance spéciale	Adopté à l'unanimité
2005/16	achat de matériel pour la collecte sélective	Adopté à l'unanimité
2005/17	achat de matériel pour le compostage individuel	Adopté à l'unanimité
2005/18	aide à l'immobilier d'entreprise - IDEA	Adopté à l'unanimité

2005/19	Commission d'Appel d'Offres - Route des Brouilleaux	Adopté à l'unanimité
2005/20	instauration de la taxe de séjour	Adopté à l'unanimité

Compte-rendu analytique

2005/03 - vote du compte administratif budget principal - exercice 2004

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur CONSTANT informe que la Communauté de Communes de Montesquieu est en parfait accord avec les chiffres de la perception. Le compte administratif montre un excédent de clôture de 1.5 millions d'euros, dont 1.2 millions pour l'investissement.

L'année passée, l'excédent était de 783 000 euros. Il faut inclure l'excédent reporté de l'année dernière.

Le Président se retire.

Monsieur NARDI n'a pas de doute sur les chiffres. Il souhaite souligner le montant important de l'excédent reporté qui est, selon lui, le fait du complément de taxe professionnelle qui n'est pas reversé aux communes. Il souhaite que l'on reparle à cet effet de la dotation de solidarité.

Monsieur CONSTANT rappelle que si l'excédent paraît si important c'est parce que nous n'avons pas eu besoin de virer en investissement du fait de l'absence de la réalisation de certains projets importants en 2004. C'est cette année que les investissements devraient être et seront conséquents et réalisés.

Adopté à l'unanimité
(M. TAMARELLE ne prend pas part au vote)

2005/ 04 - approbation du compte de gestion budget principal - exercice 2004

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur CONSTANT rappelle que le compte administratif est en parfait accord avec les chiffres de la Perception.

Adopté à l'unanimité

2005/05 - affectation du résultat budget principal - exercice 2004

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur CONSTANT note qu'il faut ajouter à l'excédent 2004 de fonctionnement l'excédent 2003 pour faire un excédent global de 2 352 000 €.

Concernant l'investissement, en 2004 il y a également un excédent auquel on soustrait le déficit de 2003.

A cette somme, sont à rajouter les restes à réaliser.

L'excédent reporté en fonctionnement est donc de 2 249 251.98 €.

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	R 002 : excédent reporté 2 249 251.98 €	D 001 : déficit reporté 66 935.65 €	R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 103 235.65 €

Adopté à l'unanimité

2005/06 - vote du taux de taxe professionnelle - exercice 2005

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Lors du débat d'orientations budgétaires il avait été admis de majorer ce taux par celui de l'inflation, soit 1.8 % pour cette année.

Bien qu'étant à TPU, la règle de liaison entre les taux demeure : la Communauté de Communes de Montesquieu ne peut augmenter davantage le taux de TP que les communes n'ont augmenté la fiscalité ménages l'année passée. Ce dernier se situant autour de 2.4 %, la CDC peut donc majorer notre taux de 1.8 %, portant le taux de TPU à 13.50 %.

Si l'on compare nos taux de taxe professionnelle aux communautés voisines, le territoire reste très attractif.

Adopté à l'unanimité

2005/07 - vote du produit 2005 de la TEOM
--

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

La Préfecture a demandé de voter les taux de TEOM et non plus un produit.

Alors que le montant de la TEOM était de 2 200 000 en 2002, pour passer à 2 300 000 en 2003, 2 800 000 en 2004 (création des déchetteries), il est estimé à 2 900 000 € pour 2005. L'augmentation cette année est faible et correspond notamment à l'augmentation de population sur notre canton.

Sur certaines communes, la TEOM pourrait diminuer sensiblement.

Le taux global 2005 qui permettra de recouvrir 2 900 000 € sera de 13.63 %, réparti comme suit : Cadaujac 15.57 %, Castres et Beautiran 15.45 %, autres communes 12.9 %.

Il y a eu une réunion publique à Castres le 24 mars dernier, à laquelle peu de personnes ont participé. Le débat a été riche et chacun a compris que c'était une problématique forte.

Concernant le coût des ordures ménagères : la collecte, le traitement et les déchetteries représentent 94 % de la dépense. Les 6 % restant correspondent à l'administratif lié à la gestion des ordures ménagères.

Monsieur le Président se félicite, au travers du débat public, que la Communauté de Communes de Montesquieu soit en phase avec ce qui est proposé et accepté par les administrés. L'objectif de la Communauté de Communes de Montesquieu a été d'essayer

de trouver des équilibres entre les communes, de manière à atteindre à l'horizon 2006 une seule zone de perception, avec le même service rendu.

Il se félicite également de la confiance des élus du territoire, qui n'ont pas souhaité participer à la réunion publique, témoignant ainsi de leur confiance en la commission.

La conclusion de ce débat public a été que le coût des ordures ménagères était de plus en plus lourd. Au travers du schéma préparé par le Conseil Général, l'objectif est de dégager des solutions autres que le tout incinération et de trouver des modes de traitement nouveaux et innovants qui permettent d'éviter le monopole sur ce genre d'actions.

Une réflexion est menée avec l'UCTOM et d'autres syndicats pour créer une structure nouvelle sur le territoire permettant de traiter les déchets.

Monsieur LEMIRE souhaite apporter une remarque quant à la baisse du taux. En effet, suite aux nouvelles bases sur certaines communes et à l'arrivée de nouveaux habitants, une baisse sera constatée.

Adopté à l'unanimité

<p>2005/08 - vote du budget primitif - budget principal « CDC Montesquieu » - exercice 2005</p>
--

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur le Président rappelle qu'après trois années d'existence, le temps est venu de prendre une nouvelle envergure. Après le débat d'orientations budgétaires, le budget proposé est ambitieux.

Certaines actions y sont inscrites, telles que l'extension de la collecte sélective, la construction d'un office de tourisme, le rachat et l'extension du Site Montesquieu, la réfection des voiries, la vectorisation du cadastre, l'harmonisation tarifaire des structures petite enfance, la mise en place d'un PLH, la perspective de deux nouvelles compétences : bassins versants et transports scolaires.

Il remercie Monsieur CONSTANT ainsi que les services qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

Monsieur CONSTANT revient sur les investissements et présente quelques chiffres :

- **développement économique** (3 000 000 €) : commercialisation et extension du Site Montesquieu, extension de la zone de Migelane, harmonisation de la signalétique des zones d'activité, réfection de la route des Brouilleaux, entretien des zones d'activité, forum Montesquieu

- **aménagement du territoire** (1 500 000 €) : aménagement locaux et paysages de l'Arnahurt, augmentation des conteneurs à verre, mise en place de composteurs individuels, collecte de déchets industriels sur le Site Montesquieu, lancement du club environnement, protection et valorisation des zones humides des bords de Garonne, mise en œuvre de la charte paysagère

- **tourisme** : achat et réhabilitation du bâtiment destiné à l'OTGM, suivi de la création des pistes cyclables

- **urbanisme** : vectorisation du cadastre et création d'un SIG

- **actions sociales** (500 000 €) : aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, mise en place du PLH, développement de la Mission Locale, constitution d'une bourse offre d'emplois, extension des chantiers d'insertion

- enfance, jeunesse : mise en œuvre des CLSH, développement du RAM.

Il faut remarquer la stabilisation des dépenses de fonctionnement des ordures ménagères (3 500 000 €), l'attribution de compensation qui est figée à 4 200 000 € et le maintien des frais administratifs (800 000 €).

Concernant l'attribution de compensation, il faudra envisager pour 2006, en raison des transferts de compétence prévus, qu'elle soit partiellement diminuée.

1 - Concernant la section de fonctionnement : En dépenses, les principaux axes à noter sont :

- achat sacs jaunes et bio composteurs,
- tri des différents matériaux,
- entretien des zones d'activité
- études au niveau de l'aménagement du territoire,
- vectorisation du cadastre,
- organisation du forum des entreprises,
- personnel : création d'un poste de coordonnateur CISPD, fin contrat emploi jeune et recrutement conseiller du tri, remplacement départ en retraite, recrutement d'une personne au service technique et d'une assistante au service développement économique,
- dépenses imprévues,
- UCTOM (augmentation du prix de l'incinération au 01 juillet),
- aide aux entreprises,
- réalisation du tourne à gauche déchetterie de Migelane,
- SYSDAU,
- subvention office de tourisme,
- subvention A.DE.LE et Mission Locale,
- subventions aux associations

Il est à noter en fonctionnement, qu'une somme est prévue pour la dotation de solidarité.

Les recettes en section de fonctionnement : excédent reporté, vente de verre, remboursement de charges de personnel, la taxe professionnelle, TEOM, DGF, DDR, subventions diverses, ventes de terrains

2 - Concernant la section investissement, au niveau des dépenses, remboursement du capital d'emprunt, frais d'études, acquisition de terrains, acquisition de bâtiment, acquisition camion, podium, signalétique, travaux zones d'activité.

Recettes : virement section fonctionnement, FCTVA, emprunt, amortissements.

Monsieur SOURROUILLE revient sur la commission qu'il anime, et notamment le dossier des gens du voyage. Il rappelle les axes de travail de la commission : 364 demandeurs d'emploi ont été reçus - 240 ont pu bénéficier d'une aide concrète. Concernant le PLIE, 99 bénéficiaires suivis, 60 nouvelles intégrations, 29 sortis du PLIE sur emploi durable. La Mission Locale a accompagné les jeunes sur le territoire, un atelier de recherche d'emploi a été ouvert et 423 jeunes ont été accueillis.

En 2005, il y aura la création d'un comité technique sur le territoire qui traitera les dossiers des jeunes les plus en difficulté (la CCM a débloqué une enveloppe de 5 000 € sur ce dossier). Cette commission se réunira tous les deux mois.

Concernant le dossier des gens du voyage, la commune de Saint Médard d'Eyrans s'est positionnée sur un terrain qui a vocation à être un terrain familial. Un second terrain a été

identifié sur la commune de La Brède, pour lequel il convient de procéder à une révision du règlement d'urbanisme. Il a bien noté l'urgence de voir aboutir ce dossier, mais c'est un dossier complexe.

Enfin, une réflexion a été menée sur la prise en compte du logement sur le territoire. Un pré-diagnostic a mis en évidence l'inflation du prix des loyers ainsi que du prix des terrains pour l'accession à la propriété et une insuffisance du parc de logements locatifs conjugué à une très forte demande. Une première réflexion a été engagée en vue de la mise en place d'un PLH. Il est impératif de mettre en place une véritable politique visant à répondre aux besoins en logements, de manière équilibrée et en favorisant la mixité sociale. Le PLH devra faire l'objet d'un programme d'actions détaillé selon les secteurs géographiques.

Monsieur le Président se félicite des résultats obtenus par le Pôle emploi et des actions qui y sont menées. L'Etat annonce une baisse sensible du taux de chômage, ce qui est une bonne nouvelle, mais dont les résultats restent à apprécier localement.

Madame DUFRANC souhaite savoir à quoi correspond l'augmentation de 30 000 € demandée pour la section jeunesse.

Madame SECCO répond qu'il s'agit d'un poste sur la moitié de l'année au sein du CISPD.

Monsieur NARDI félicite Monsieur CONSTANT pour la présentation de ce budget. Il souhaite revenir sur le chiffre inscrit pour la dotation de solidarité de 30 000 €. Il estime que compte tenu des excédents qui sont reportés chaque année, de l'augmentation de la taxe professionnelle, il conviendrait de réfléchir à la reversion envers les communes. Il pense que 50 % pourraient être reversés aux communes, sans que la trésorerie de la Communauté de Communes de Montesquieu n'en souffre. Cette augmentation de taxe professionnelle est le reflet des efforts qu'ont fait les communes pour renforcer leur attractivité.

Monsieur le Président rappelle que depuis sa création, la Communauté de Communes de Montesquieu a toujours procédé avec prudence. Il souligne que le résultat de la taxe professionnelle est aléatoire et que la conjoncture économique ne nous conduit pas à un optimisme débordant. Des entreprises peuvent être en difficulté sur le territoire, ce dont les communes n'ont plus à souffrir depuis l'attribution de compensation. Les investissements de la Communauté de Communes de Montesquieu vont être profitables à l'ensemble du territoire. D'autre part la reprise de deux compétences incite à la prudence et il faut avoir le résultat des études et les incidences financières que ces transferts auront pour pouvoir éventuellement augmenter en 2006 cette dotation de solidarité. Ceci sera discuté avec l'ensemble des élus.

Monsieur CONSTANT estime qu'il faut s'entendre sur le terme de solidarité : est-ce redistribuer la richesse aux plus riches ou au contraire aider les plus pauvres ? Peut être faudrait-il imaginer un seuil, afin que les communes les plus pauvres ne soient pas les plus lésées et expose le problème de l'Isle Saint Georges en exemple.

Monsieur DUFRANC souhaite apporter quelques observations concernant les recettes. Globalement, on constate une augmentation de l'ordre de 20% de la taxe professionnelle depuis la création de la Communauté de Communes. Cela signifie qu'il y a un réel développement économique sur le territoire, en raison de la situation particulièrement attractive du territoire. Il constate un décalage entre cette fiscalité qui est dynamique, et des recettes fiscales stagnantes au niveau des communes.

En ce qui concerne les charges respectives, la Communauté de Communes de Montesquieu a actuellement peu de charges d'investissement, les communes ont quant à elle des charges lourdes et permanentes qui n'ont pas été réduites depuis la création de la Communauté de Communes. La raison est que les compétences exercées par la

Communauté de Communes ne pesaient pas nécessairement sur l'échelon communal. Il s'agit de dépenses nouvelles qui ne peuvent pas être considérées comme transférées des communes vers l'intercommunalité.

Il s'inquiète des propos du Président relatifs à une éventuelle baisse en 2006 de l'attribution de compensation, car tant que les transferts de charges qui pèsent sur les communes ne sont pas réalisés, cette baisse n'est pas envisageable. La prise de nouvelles compétences (bassins versants et transports scolaires) lui paraît incontournable.

En conclusion, il constate que pour l'essentiel de ce qui est fait, cela ne dégrève pas les budgets communaux, dont la fiscalité est limitée et les dépenses en augmentation.

Monsieur le Président souhaite féliciter les personnes qui travaillent sur le développement économique, car celui-ci ne se fait pas naturellement.

Il souhaite revenir sur les services qui sont assumés aujourd'hui par la Communauté de Communes et qui dégrèvent les budgets communaux, et qui s'apparentent à de la dotation de solidarité.

L'objectif n'est pas de reprendre des compétences pour impacter l'attribution de compensation. Cependant, c'est au travers des études que l'on mesurera l'impact financier de la reprise de ces deux compétences. La Communauté de Communes de Montesquieu doit rendre un service meilleur aux populations, la reprise des compétences ne se fait pas nécessairement à un niveau équivalent. L'impact en sera mesuré de manière à savoir si le budget permet de l'assumer sans impacter l'attribution de compensation.

Monsieur FATH informe qu'il arrive d'une assemblée au Conseil Général lors de laquelle les taux d'augmentation de la fiscalité départementale ont été votés : augmentation de 1.3 % pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti et 2.03 % pour la taxe professionnelle.

Il y a un lien entre ce qui est fait à la Communauté de Communes de Montesquieu et les autres institutions (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe).

Il revient sur les propos de Monsieur DUFRANC relatifs à la fiscalité locale qui progresse au niveau de la taxe professionnelle. Il estime que beaucoup d'efforts sont faits pour attirer les entreprises, notamment le raccordement autoroutier de Cadaujac / Saint Médard qui a eu un impact positif sur le développement économique.

Il rappelle que l'inscription au contrat de développement durable permet de bénéficier de subventions, lesquelles servent à équiper le territoire (mise en œuvre du contrat opérationnel).

Le contrat de pays va être signé d'ici peu, permettant ainsi d'obtenir des fonds de la Région et de l'Europe pour aider l'implantation des entreprises.

A côté de ce travail de fond, il rappelle que la création de la Communauté de Communes a été l'occasion de percevoir de la DGF bonifiée. Le montant des charges fixes de la Communauté de Communes de Montesquieu est inférieur à ce que nous percevons de l'Etat.

Concernant la solidarité, à travers un certain nombre de services qui sont rendus à la population, les communes font des économies d'échelle ou n'ont pas à créer de services nouveaux (comme le service emploi).

La solidarité s'exprime également au niveau des transports, car certaines populations sont totalement isolées. Les communes seules ne pourraient pas s'offrir ce service.

Les pistes retenues, à savoir les bassins versants, les transports scolaires, le traitement du chômage, le développement économique, la petite enfance, sont les preuves d'une solidarité réelle et active qui profite à tous les habitants de notre territoire.

Monsieur FATH revient sur le problème du logement qui est crucial. Le Conseil Général est un observatoire de toutes les aides au profit du logement. Cette politique va s'articuler autour de tous les PLH existants, d'où l'urgence de créer un PLH sur notre territoire.

Enfin, concernant les gens du voyage, il remercie la commune de La Brède du terrain proposé et affirme qu'il faut une juste répartition des enfants scolarisés et que la commune de Léognan les accueillera.

Adopté à l'unanimité

**2005/09 - vote du compte administratif budget annexe « site Montesquieu »
exercice 2004**

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur CONSTANT présente ce budget qui ne comprend qu'une section de fonctionnement et pas d'investissement. Le résultat de clôture est de 25 664.84 €.

Adopté à l'unanimité
M. TAMARELLE ne prend pas part au vote

**2005/10 - approbation du compte de gestion budget annexe « site Montesquieu »
exercice 2004**

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

La Perception n'a apporté aucune observation sur ce compte de gestion.

Adopté à l'unanimité

**2005/11 - affectation du résultat budget annexe « site Montesquieu » exercice
2004**

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il y a un excédent de l'exercice 2004, lequel est diminué du déficit 2003 pour atteindre un excédent de clôture de 25 664 €, qu'il est proposé de reporter en recettes de fonctionnement sur le budget 2005.

Adopté à l'unanimité

**2005/12 - vote de la valeur du point des quote-parts entreprises - budget annexe
« site Montesquieu » - exercice 2005**

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Les entreprises du site Montesquieu fonctionnent par points qui sont attribués en fonction du nombre de mètres carrés. La valeur du point 2004 était de 55.25 €. Il est proposé de conserver ce montant pour 2005.

Le Président informe que cette valeur n'a pas été modifiée depuis la création de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

2005/13 - vote du budget primitif budget annexe « site Montesquieu » exercice 2005

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Le budget s'équilibre à 160 000 € uniquement en fonctionnement. Les dépenses à caractère général sont essentiellement des contrats de prestation ordures ménagères, entretien des voies, réseaux, gardiennage du site. Les recettes proviennent de l'excédent reporté, les produits des redevables, subventions.

Adopté à l'unanimité

2005/14 - Modification de la liste des conseillers communautaires et de la composition des commissions

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de prendre en compte la démission de Monsieur PARENTEAU (Ayguemorte les Graves) et de son remplacement par Madame RANCEZE au sein de la commission « équipements scolaires, sportifs, socio culturels ».

Adopté à l'unanimité

2005/15 - prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la redevance spéciale

Rapporteur : Monsieur le Président

La commission va travailler à la mise en place de la redevance spéciale qui a pour objet de couvrir la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères et de fixer un seuil d'assujettissement. Il est proposé de s'appuyer sur un cabinet.

Adopté à l'unanimité

2005/16 - achat de matériel pour la collecte sélective

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de l'achat des sacs jaunes destinés à la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité

2005/17 - achat de matériel pour le compostage individuel

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de l'achat de bio composteurs destinés à la population. La cible prévue est 10 %.

Monsieur FAUGERE demande comment se fera la mise à disposition ?

Monsieur le Président répond qu'une information sera faite au travers notamment des bulletins municipaux ainsi que par la Communauté de Communes de Montesquieu. Les modalités de vente ou de location seront étudiées.

Adopté à l'unanimité

2005/18 - aide à l'immobilier d'entreprise - IDEA

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

IDEA est une société qui est entrée en pépinière en 1999. Elle travaille dans le domaine de la dermatologie : tests de produits cosmétiques.

Les prévisions de chiffre d'affaires sont doublées entre 2003 et 2006, et elle prévoit une embauche de 50 % de personnel sur trois ans. Elle envisage une extension de son bâtiment de 400 m².

Des aides peuvent être obtenues du Conseil Régional et du Conseil Général. La subvention proposée par la Communauté de Communes de Montesquieu est de 8 600 €.

Adopté à l'unanimité

2005/19 - Commission d'Appel d'Offres - Route des Brouilleaux

Rapporteur : Monsieur le Président

La CAO s'est réunie deux fois et son choix s'est porté sur l'entreprise SCREG pour un montant de 216 567.20 € HT. Le prévisionnel du maître d'œuvre a été revu à la baisse.

Adopté à l'unanimité

2005/20 - instauration de la taxe de séjour

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est décidé d'instaurer une taxe de séjour sur les hébergements du territoire. Le montant de la taxe varie en fonction de la classification des hébergements. Des exonérations sont prévues par les textes.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Madame TRINGALI informe l'assemblée que la Trésorerie de Castres Gironde est passée Recette Perception au 01 janvier dernier. Cela signifie que le poste a pris de l'importance, en raison du développement du canton au niveau de la population, ainsi qu'à l'importance de la Communauté de Communes de Montesquieu. Cela ne change rien au niveau de l'effectif.

Monsieur le Président revient sur le dernier Conseil communautaire, lors duquel Monsieur le Maire de Cadaujac l'avait interpellé sur deux sujets :

- le vote en CDEC au sujet de NETTO. Il rappelle que ce vote était le reflet de la décision prise par la commission compétente. Il déplore que cette intervention ait été faite en Conseil communautaire et encore plus en Conseil municipal.
- le projet porté par le responsable d'Intermarché de Cadaujac. Il donne lecture du courrier du responsable d'Intermarché :

« Monsieur le Président,

Je fais suite à notre entretien du 03 février 2005. Je vous confirme par la présente les différents points que nous avons abordés.

J'ai pris l'Intermarché de Cadaujac en janvier 2001. Le développement de celui-ci a été sensible les trois premières années. Depuis, nous assistons à une stagnation malgré l'accroissement continu de la population. Une étude de marché nous a révélé que la raison principale est le manque d'offre dans notre assortiment et l'étroitesse de nos allées. Dans la même période, nos concurrents ont agrandi leur surface de vente et offert plus de gamme. Pour continuer d'exister, il est vital que nous répondions à la demande de nos consommateurs qui sont également nos concitoyens.

C'est pour cela que je souhaite agrandir l'Intermarché de Cadaujac. Actuellement, sa situation de centre ville ne nous permet pas d'agrandir. Je souhaite donc le transfert sur la zone du lieu dit Monribaud, les parcelles sur lesquelles nous développerions le projet sont les parcelles 920 et 922.

La proximité avec le LIDL est un véritable atout. En effet, nos deux enseignes s'adressent à deux marchés différents mais pas à des clients différents. La tendance est que les consommateurs zappent entre les deux. En étant sur le même site, nous aurions une offre complète qui serait, j'en suis persuadé, appréciée de nos concitoyens.

Enfin, je suis conscient, étant Cadaujacais moi-même, qu'il est important de maintenir voire développer le commerce au centre de Cadaujac. Pour cela, je propose de transformer l'emplacement actuel du magasin en un centre commercial comprenant cinq à six commerces. Il serait envisageable également de développer le marché du vendredi grâce à l'emplacement du parking.

Nous vous demandons de nous accompagner et de nous soutenir dans le développement de ce projet.

Nous espérons vous rencontrer prochainement pour vous présenter le dossier complet. »

Monsieur CONSTANT souligne que les votes à l'unanimité sont à saluer. Il y voit le signe d'unité de territoire, de volonté et de capacité à travailler ensemble, ce qui est un atout fort pour notre Communauté de Communes.